
Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-13 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008.

Délibération CAC n° 43- 2023

1- Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 20 octobre 2023

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 49

Présent.es : 34

Représenté.es : 15

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 20 octobre 2023 incluant les modifications annoncées en séance

Le procès-verbal du conseil académique plénier du 20 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

- 4 MARS 2024

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 4 MARS 2024

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-13 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008.

Délibération CAC n° 44- 2023

1- Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 17 novembre 2023

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 49

Présent.es : 34

Représenté.es : 15

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 17 novembre 2023 incluant les modifications annoncées en séance

Le procès-verbal du conseil académique plénier du 17 novembre 2023 est approuvé.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

- 4 MARS 2024

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 4 MARS 2024